28e ANNÉE (3e SÉRIE) — No 12 — 22 MARS 1906

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

§ XXVII. — La question des Séminaires

ÉCRITURE SAINTE

Désastreuse en philosophie et en théologie dogmatique, l'invasion absorbante de l'histoire l'est plus encore dans le domaine de l'Ecriture Sainte. C'est toujours la même fausse tendance critique, issue de la même erreur au point de départ, qui consacre l'absolue souveraineté du fétichisme « documentaire » dans l'universalité des connaissances humaines. Le fait historique est tout, le premier et le dernier mot de la science vraie, qui se respecte. Fantaisies subjectives autant que métaphysiques, tout le reste ! Fantaisie légendaire et suspecte, la tradition ! Fantaisie, la lumière qu'apportent à l'exacte interprétation vivante du fait les principes fondamentaux de la raison pure, les données primitives de la conscience, les irradiations surnaturelles de la foi, l'autorité du magistère infaillible de l'Eglise !

Qu'est-ce que tout cela, en effet, sinon, « de l'à côté », du décor, peut-on dire, et comme le cadre intellectuel où chacun enchâsse *le fait* à sa façon et à son goût, sans prendre garde à tout ce qu'il y a d'élastique, d'indéfiniment extensible, dans les dimensions dont le cadre est susceptible, le « fait » seul possédant la fixité absolue que lui vaut la certitude objective scientifique dont il a seul le privilège ?...

La Bible a été, à son tour, soumise à cette méthode corrosive d'analyse critique exclusivement naturaliste. Passe encore, si les mains profanes qui l'ont descendue de son piédestal pour l'examiner de plus près, pour faire l'estimation de ce qu'elle contient d'alliage humain, avaient pris soin de l'y replacer, afin qu'elle continuât d'offrir à l'admiration du monde le rayonnement surnaturel d'ensemble que l'autorité de Dieu lui a fait dans l'économie de sa Providence religieuse.

Mais non ! Après l'avoir descendue, on l'a laissée à terre, sans souci du droit divin qu'elle avait d'être présentée autrement à la vénération des hommes. Son auréole surnaturelle ne s'étant pas trouvée un « fait » congrûment documenté et acceptable pour l'histoire, a été reléguée dans le domaine des rêves creux de la métaphysique ou de la légende. Elle est devenue un vieux livre sans doute, mais enfin un simple livre humain, et par dessus le marché, critiquement parlant, un assez mauvais livre d'histoire.

D'autres défauts encore trahissaient ses origines terrestres. On les a tous cherchés avec passion, méticuleusement relevés, souvent grossis à plaisir. Respectable toujours, comme vestige curieux d'une grande épopée religieuse et un épisode intéressant de l'évolution psychologique de l'humanité, elle reste néanmoins, aux yeux de la critique, une simple compilation de hasard, un mélange de mythes et d'archives mal tenues, à portée philosophique et morale douteuse, de valeur historique souvent nulle, toujours sujette à caution, un produit de l'homme, enfin, où le souci de la vérité historique se montre, chez les écrivains dits sacrés, constamment mélangé de passion, d'erreur et de hasard.

Assurément, tous les « critiques bibliques » n'en sont pas là. Beaucoup d'entre eux sont catholiques et veulent le rester. Ils résistent, comme ils peuvent, à l'entraînement fatal où la tendance rationaliste a glissé jusqu'aux dernières conséquences que nous venons de rapporter. Loin de nous donc, la pensée de faire peser sur qui ne la mérite point l'imputation calomnieuse d'une tournure d'esprit aussi franchement anticatholique et libre-penseuse que celle, par exemple, qui caractérise l'avant-garde actuelle des grands critiques, sans foi, sans religion, sans philosophie même, genre Renan et Réville, Harnack et Sabatier.

Il est bien permis, cependant, sans froisser personne, — c'est de l'histoire la plus pure, — de faire remarquer à certains de nos exégètes catholiques dits « progressistes » qu'on les voit trop souvent en assez vilaine et mécréante compagnie. Ce n'est point une raison, il est vrai, de supposer

qu'ils partagent toutes les idées de leurs voisins. Les uns et les autres, cependant, sont en route sur le même plan incliné. Si nos catholiques s'arrêtent aux stations qu'y a jalonnées le magistère de l'Eglise, tant mieux ! C'est leur devoir strict, et nous ne les en féliciterons pas autrement. Reste à savoir si le vertige de la vitesse et je ne sais quel trouble optique occasionné par l'impression de panoramas insoupçonnés ne les amènera point à « brûler ces stations » de sûreté sans trop s'en apercevoir. Il y a là un danger qu'on peut, ce semble, respectueusement leur signaler, que d'ailleurs ils n'ignorent pas, et dont ils doivent être tout les premiers à avouer que la fréquentation ne saurait, sans folie, être permise au premier venu.

Nous voulons espérer, alors, qu'ils seront avec nous pour en éviter le contact à nos jeunes séminaristes, et à tant d'autres, mal armés pour s'en défendre. Ils seront avec nous pour mettre la Bible à l'abri des coups, prétendus mortels, que lui porte la critique protestante rationaliste au nom de l'histoire et des documents, au nom de la raison et de ses prétendus droits, depuis surtout une vingtaine d'années. Voudront-ils aussi être des nôtres quand nous demanderons, avec la plus intransigeante énergie, qu'on fasse un tri rigoureux de ce qui doit passer de la « critique biblique protestante » dans nos programmes de séminaires, qu'on y admette ce qui instruit et sanctifie, qu'on arrête impitoyablement à la porte tout ce qui ne fait qu'obscurcir l'esprit et troubler les consciences ?

La présente étude ne vise aucunement, on le comprendra sans peine, à épuiser une aussi ample et profonde matière que celle de l'enseignement de l'exégèse biblique. Tel n'est pas le but que nous poursuivons. Il est question des séminaires, et non point de critique biblique en général. Il s'agit de savoir 1° si nous laisserons pénétrer chez nous l'écho du tintamarre exagéré que mène au dehors la question biblique, et, dans le cas de la réponse affirmative, — 2° en quelle mesure et sur quelles règles de choix fixera-t-on les améliorations possibles de nos cours actuels d'Ecriture Sainte, là où, par hasard, ils ne seraient pas déjà mis au point qui convient.

On nous excusera donc de la brièveté des réflexions qui vont suivre. Elles ont été choisies avec soin parmi les plus suggestives. Nous pensons que le lecteur y trouvera la justification très suffisante des conclusions pratiques auxquelles il nous faudra ensuite aboutir.

On veut donc que la Bible soit une œuvre historique, soumise comme telle à l'analyse documentaire, ce critérium suprême de toute certitude, ni plus ni moins qu'une vieille chronique, un vieux livre ordinaire d'annales quelconques.

Ce n'est pas tout à fait cela. La Bible est une collection de pièces détachées, très disparates, où il y a un peu de tout, de l'histoire, de la poésie, de la philosophie, du dogme, du droit, de la morale. L'ensemble n'a guère d'unité que dans la fin religieuse et l'inspiration d'en haut commune à toutes les parties.

De plus, aucun livre de la Bible n'a été écrit « primario » pour nous autres, encore que, « secundario », rien ne s'y trouve dont les fidèles de tous les temps ne puissent tirer le profit, dogmatique et pratique, universel et absolu, qu'a eu en vue la Providence indépendamment de l'utilité première et immédiate de sa rédaction.

La Bible n'est donc pas plus un *cours d'histoire* qu'un *manuel de religion*, ainsi qu'on veut se l'imaginer à tort aux deux extrémités exagérées, du criticisme naturaliste et de la dévotion formaliste a priori à la lettre du texte sacré. La vérité est au milieu. Après avoir été en leur temps l'aliment des pieux souvenirs, le soutien de la foi, de la vertu et du culte pour les fidèles, juifs ou chrétiens, auxquels ils étaient adressés, les livres de la Bible sont restés la source où, d'un côté, les fidèles à titre privé, et d'autre part le magistère officiel de l'Eglise sous la garantie de l'inerrance divine, puiseront jusqu'à la fin des siècles des vérités à croire et des vertus à pratiquer, les eaux où s'alimente la vie des dogmes et des préceptes, toute l'œuvre enfin de la sanctification surnaturelle des âmes.

Autre observation. La Bible est une des sources de la révélation ; elle n'est pas la seule, ni la première, ni même, en un sens vrai, la plus importante. La *Tradition*, qui a reçu tout d'abord les enseignements de la foi, a précédé l'Ecriture, et n'oublions pas qu'elle continue de vivre parallèlement à l'Ecriture, quoique, aujourd'hui, sous une forme dont le seul magistère de l'Eglise peut avec infaillible compétence déterminer les caractéristiques, soustraites au verdict de la critique humaine cantonnée dans le seul domaine naturel de la raison pure.

Quittons cette conception simpliste et enfantine de Dieu codifiant sa religion révélée dans la Bible comme dans la formule propre *ne varietur* où le genre humain devrait l'apprendre. Quelle erreur, et combien parmi nous répandue ! La Bible n'est, si l'on peut dire, qu'un accident, un simple épisode dans l'œuvre générale de la révélation, un épisode qui aurait pu manquer, qui pourrait — si c'était possible — manquer encore aujourd'hui, sans que l'économie substantielle de la Rédemption en fût troublée, à la condition, bien entendu, que la religion divine eût toujours intacte ses deux grands organes essentiels, de *transmission* et de *conservation* de la parole céleste : la *Tradition* et le *Magistère*.

Le protestantisme, lui, supprime ces deux colonnes fondamentales de l'édifice. Il n'entend garder que l'autre, la Bible, comme unique base et source de la religion révélée. C'est, en deux mots, tout le caractère de la Réforme. Voyez-en les conséquences.

Pour le protestant la mesure intégrale de la révélation, c'est 1° la *lettre* seule du texte bi-

blique et 2° l'interprétation *personnelle* libre que s'en donne chaque lecteur, *spiritu privato*, d'après ses propres lumières.

Pour le catholique : 1° la lettre du texte biblique est l'une seulement des deux formes de la révélation, dont la Tradition constitue la source première, coulant toujours à l'état d'eau vive à côté du dépôt sédimentaire condensé, au cours des âges, dans la littérature sacrée ; et 2° Bible et Tradition ne sont règle publique de foi que par l'interprétation authentique du magistère infaillible de la société religieuse.

Pour le protestant, donc, la Bible est *tout*, et chacun la lit comme il l'entend.

Pour le catholique, la Bible est un monument considérable, sans doute, en raison de son antiquité et de son inspiration, mais non pas la source primitive et profonde de la foi révélée, non plus que sa mesure immédiate et authentique.

Pour le protestant, toute attaque à la Bible est une attaque à la foi ; la suppression, par la critique historique, d'un passage reconnu interpolé, entraîne la suppression de la parcelle de révélation correspondante, et, d'un mot, sa foi est à la merci des conclusions tout humaines de l'exégèse du texte biblique.

Il n'en va pas ainsi chez nous, Dieu merci ! L'Eglise nous fixe infailliblement l'exacte limite des vérités à admettre et des préceptes à observer. Elle n'a pas plus le devoir de nous démontrer par des raisons de critique rationnelle le bien fondé de ses précisions dogmatiques ou morales, — j'ajoute : elle n'a pas plus le devoir de nous montrer la source et l'endroit précis de la source (Ecriture ou Tradition) où elle a puisé la parole révélée, — que nous n'avons le droit de l'interroger là-dessus et de soumettre son jugement au nôtre.

Nous respectons infiniment la Bible, toute la Bible, parce que nous la savons inspirée. Mais nous savons aussi, et les conditions humaines contingentes de sa rédaction, et les conditions humaines contingentes, défectueuses, dans lesquelles cette œuvre littéraire s'est conservée et transmise jusqu'à nous. Nous savons qu'elle n'a point reçu, dès l'origine, de garantie absolue contre les injures du temps, de l'oubli, de la passion, des copistes, des traducteurs.

Aucune erreur, certainement, aucun défaut susceptible d'entrer en contradiction avec la vérité ou la sainteté de son auteur principal, qui est Dieu, n'a pu se glisser dans le texte inspiré, pour le moment, dans la forme, et dans la mesure exacte où il a été inspiré. Mais, comme Dieu n'a pas jugé à propos de faire ce perpétuel miracle d'une conservation aussi divine que la rédaction première, comme le texte sacré, une fois écrit, a été abandonné, quoique dans des conditions spéciales et beaucoup plus sûres, aux moyens ordinaires de conservation humaine, nous n'éprouvons aucun étonnement, ni non plus aucune inquiétude pour notre foi, quand nous apprenons qu'un passage est critiquement démontré inauthentique, interpolé, maquillé, ou que le texte a subi dans ses parties des transpositions maladroites qui en peuvent altérer la lecture ou même la portée significative.

Je vous demande un peu ce que cela peut bien nous faire que le verset de saint Jean : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo...* soit prouvé inauthentique. Serons-nous pour cela troublés dans notre foi à la Trinité, comme si nous n'avions tout juste que ce verset-là pour y croire ? Nous dirons tout bonnement : « Voilà encore une fraude de quelque malavisé copiste, qui aura fait passer dans le texte une phrase consignée seulement en marge à titre de glose sur l'exemplaire manuscrit qu'il était chargé de transcrire. » Et c'est tout.

Mais, dit-on, il est fâcheux néanmoins que l'Eglise ait tenu officiellement ce verset pour authentique.

Fâcheux ? Entendons-nous, s'il vous plaît. Fâcheux toujours pour vous, pour moi, pour une société quelconque, pour l'Eglise aussi, d'être pris en défaut d'imperfection humaine, d'erreur ou de péché. Et après ? On se corrige, voilà tout ! Vous tenez à voir avouée l'erreur ? Rien de plus facile ! L'Eglise vous le dit assez haut par l'enseignement de tous ses théologiens : elle n'a reçu le privilège d'inerrance divine absolue que pour son magistère enseignant, officiel et universel, *in rebus fidei et morum*. Sa sainteté, sa prudence et, l'on peut bien le penser aussi, une sorte d'assistance secrète générale d'en haut la mettent, plus qu'aucune autre personne ou œuvre ici bas, à l'abri des fautes humaines, de celles surtout qui seraient de nature à compromettre gravement sa mission mondiale et rédemptrice. Mais, vraiment, elle ne s'est vantée nulle part d'infaillibilité en fait de paléographie et de conservation documentaire des textes sacrés.

Encore une fois, Dieu n'a pas voulu que l'Ecriture inspirée fût, par miracle permanent, placée en dehors et à l'abri absolu des vicissitudes communes à toute littérature humaine.

Si vous me demandez pourquoi cela, pourquoi, alors que c'était si simple et facile à lui, l'Auteur de la révélation écrite n'a pas pris soin de la préserver de l'injure du temps et des hommes, je pourrais d'abord vous répondre que je n'en sais rien, et n'ai ni les moyens, ni d'ailleurs l'envie ou le besoin de le savoir. C'est un fait : je le prends comme il est ; je m'incline.

Je crois pourtant qu'on peut répondre ceci :

1° Dieu qui a multiplié à foison, à l'infini, les motifs de crédibilité en faveur de sa révélation, pour quiconque est homme *bonæ voluntatis*, n'a cependant pas voulu leur donner une évidence fulgurante, absolue, telle que le libre arbitre en fût terrassé, telle que rien ne restât au mérite de la « bonne volonté » dans l'acte de foi. Imaginez-vous ce miracle séculaire, permanent, aveuglant, de deux anges à l'épée flamboyante gardant, comme au Paradis terrestre, les manuscrits originaux des saints Livres dans une arche incorruptible,

et n'en délivrant que des copies dûment authentiquées et estampillées, crainte d'erreur dans les transmissions ultérieures ?

Le miracle trouble accidentellement le cours normal de la nature; il le suspend; il ne l'arrête et ne le bouleverse jamais à fond. Celui-ci eût été de toute façon un miracle, si l'on peut dire, trop miraculeux, pour ne pas porter atteinte à la fois à la sagesse de la Providence divine et à l'ordre normal courant des choses d'ici-bas. Mais si cette raison ne vous plaît pas, en voici une autre :

2° Le plan de la Révélation voulu par Dieu comporte, nous le savons, deux éléments de transmission, la *Tradition* et l'*Ecriture*, et en plus, en quelque sorte au-dessus de l'un et de l'autre, la règle de foi pratique du *Magistère* social. Quand vous me demandez pourquoi Dieu n'a pas pris soin de garantir la conservation miraculeuse de l'original inspiré des Livres saints, je vous demande à mon tour pourquoi Dieu a trouvé bon de se passer d'Ecriture pendant... mettons une quarantaine de siècles; pourquoi, quand il s'est décidé à écrire, il l'a fait de façon si décousue, disparate, occasionnelle, en des temps et des circonstances si accidentelles et si différentes; pourquoi enfin, s'étant résolu à écrire, il a écrit si peu, je veux dire : pourquoi il a laissé tant de choses, dites par lui, subsister dans la seule *Tradition*, en dehors de l'*Ecriture*. Ma demande est une réponse topique et suffisante à la vôtre.

L'Ecriture manifestement n'est dans l'économie divine de la religion révélée qu'un accident — j'ai dit plus haut un épisode, — un *adminiculum* de la révélation globale, et non pas un moyen absolument nécessaire, primitif, essentiel, de sa *communication, transmission* et *conservation* dans le genre humain. Disons, si cela vous agrée, que l'Ecriture est une précaution prise par Dieu, à l'époque opportune, pour parer aux insuffisances pratiques de la Tradition, et fixer, de façon plus universelle et vulgarisatrice, les traits capitaux de la révélation.

Avec tout cela, il restera toujours que très sagement Dieu n'a point voulu ni étouffer la Tradition dans l'Ecriture, ni substituer l'Ecriture à la Tradition, ni en faire, aux yeux des hommes, une sorte de révélation nouvelle, désormais unique, écrasante par la majesté de son apparat divin et le miracle de sa conservation textuelle, ni enfin un *Code* de religion, où en toute hypothèse il serait entré assez d'éléments humains défectueux pour faire rejaillir quand même sur l'infinie perfection de l'Auteur et sur sa religion révélée les défauts d'une rédaction inévitablement livrée à la critique des hommes. Ceci m'amène à une troisième et dernière réponse :

3° Si Dieu n'a voulu donner ni à la Tradition ni à l'Ecriture le caractère extra-humain et transcendant de clarté immédiate, aveuglante, que rêvent les auteurs de la question indiscrète à laquelle nous répondons, ce fut afin de conserver au Magistère enseignant l'autorité sociale pratique qui peut seule assurer à la religion révélée ce chef-d'œuvre qu'est la caractéristique vraiment divine de son *unité*. Et voilà qui en explique long à qui sait et veut réfléchir. Relisez les Maîtres de la théologie catholique dans leurs controverses avec les protestants, relisez seulement l'*Histoire des Variations* de Bossuet. C'est partout et toujours la même idée : le protestantisme meurt ou mourra fatalement, faute d'une règle de foi sociale, faute d'un Magistère pour obvier, par concentration d'unité, à la désagrégation atomique des sectes, des interprétations privées, disparates, opposées, contradictoires. L'Eglise au contraire (voir encore l'admirable sermon de Bossuet là-dessus) porte au front le signe de sa divine caractéristique, qui est l'unité, et seul son Magistère souverain lui donne cette unité que ne pourraient jamais lui assurer, à elles seules, même beaucoup plus accessibles vulgairement qu'elles ne le sont, la Tradition et l'Ecriture.

Rien donc d'étonnant — au contraire — dans ce fait que la Providence divine, après être intervenue de façon, peut-on dire, intentionnellement incomplète et négligée, dans l'inspiration originelle des Livres Saints, n'a pas voulu aller plus loin et les a abandonnés aux vicissitudes d'une conservation en soi purement humaine.

J'ai dit *en soi* purement humaine, et m'empresse d'achever ma pensée en faisant remarquer que, sous ce rapport de la conservation, la Bible reste néanmoins un livre absolument à part, en raison du soin, humain *en soi* sans doute, mais *extrême*, qu'ont apporté les deux sociétés religieuses, juive et chrétienne, à veiller sur son intégrale transmission à travers les âges.

C'est un lieu commun, en pure critique historique documentaire, que la dévotion infinie dont ce monument a été entouré, dévotion telle dans son universalité et sa conscience respectueuse qu'elle a été pour lui la meilleure de toutes les gardes humaines possibles contre l'atteinte des altérations profanes du dehors.

Pour ne parler que du Nouveau Testament, les plus libres-penseurs et irréligieux de nos critiques d'exégèse contemporaine admettent, forcés par l'évidence, sa bonne conservation intégrale dans l'ensemble. Ils discutent volontiers sur des parties, sur des variantes, sur des interpolations ou transpositions accidentelles, voire sur l'interprétation littéraire des textes et sur les éléments humains qui ont pu « conditionner » leur rédaction. Aucun d'eux ne voudrait se donner le ridicule de penser ou d'écrire que les Evangiles, les Actes, les Epîtres sont dans leur masse imposante œuvres de faussaires, postérieures à l'âge apostolique.

De cela il faut conclure, à l'intention des braves gens pour qui le texte de l'Ecriture est le tout de la religion, que la garde du dépôt inspiré a été bien faite, que la Synagogue et l'Eglise ont su y apporter leur plus vigilante et continuelle sollicitude, qu'enfin, tout humains qu'ils soient en définitive, les moyens les plus efficaces et les plus

sûrs ont été mis en jeu pour assurer la conservation du texte sacré tel qu'il est sorti de la plume des auteurs inspirés.

Oui, sans doute, il faut conclure ainsi, et rester bien en paix sur les surprises de l'avenir quant au remaniement possible de quelques détails dans nos textes bibliques.

Oui, mais il faut conclure également que la porte reste ouverte à ces remaniements de détail et, dès lors, ne s'y montrer ni réfractaires obstinés, en principe, à l'avance, ni trop enclins non plus par entraînement inconsidéré de sympathie pour une tendance critique qui est elle-même sous plus d'un rapport très critiquable.

Qu'on dise tout cela à nos séminaristes, en ayant soin de mettre exactement chaque chose à son point, rien de mieux, et je pense bien que nos professeurs d'Ecriture Sainte n'y manquent pas. Aller plus loin serait une grosse faute. Je m'explique. Pour la clarté des observations que j'ai à présenter ici, je demande la permission de parler à ma façon et sans trop me préoccuper dans mon langage, des divisions et conventions d'école.

L'étude de l'Ecriture Sainte peut s'entendre de deux manières, comporte un double objet, suivant qu'on la prend en elle-même comme texte sacré supposé authentique et intègre, ou qu'on la considère, au contraire, par le dehors, dans ses origines, dans son histoire, sous le rapport enfin de tout ce que la critique historique proprement dite peut nous apprendre des circonstances de sa rédaction, des vicissitudes de sa transmission jusqu'à nous. Appelons le premier point de vue *herméneutique*, le second *historique*. Il est de toute évidence qu'un professeur ne peut se cantonner absolument dans l'un de ces deux domaines, avec exclusion complète de l'autre.

Il fut un temps, convenons-en de bonne foi, où, dans les séminaires, l'étude de l'Ecriture Sainte se réduisait à peu près à une suite de considérations de pure herméneutique littéraire du texte pris comme donnée divine authentique absolue, sans souci des difficultés que pouvait présenter l'histoire vraie de sa composition. C'était une suite de pieuses méditations sur tous les *sens* de la parole sainte, et sur toutes les utilités théologiques, ascétiques, morales, philosophiques et autres, que pouvait présenter son interprétation plus ou moins ingénieuse et « accommodatice. » Il faut dire, à la décharge de ce temps-là, que la critique n'était pas « née, » ou tout au moins qu'elle ne sévissait pas sur l'esprit public avec la tyrannie indiscrète dont elle fait montre aujourd'hui.

Chaque âge a, dit-on, ses plaisirs..., et aussi sa dose d'idées et de raisonnements, son genre de préoccupations intellectuelles proportionnées à l'ambiance du milieu où se déroule la vie humaine. On est plus méfiant à l'heure actuelle, plus chercheur, plus amoureux enfin de la méthode documentaire dans tous les ordres de connaissances. Je n'ai pas à rappeler, autrement que d'un mot en passant, les *nouveautés* — je n'ose pas dire les *progrès* — que la tendance critique moderne a introduites dans l'histoire, dans toute histoire, profane ou sacrée, donc aussi dans l'histoire biblique. Ces nouveautés sont parfois risquées, loin encore de la certitude qu'on a le droit d'attendre avant de les accepter. Il en est cependant qui s'imposent désormais à l'enseignement comme gain scientifique définitif. Celles-là, nous ne devons pas les laisser ignorer à nos élèves. Ils ont tout profit à s'assimiler des vérités, d'abord, et ensuite à les recevoir de la bouche de leur professeur : ce qui vaut mieux mille fois pour eux que de les rencontrer plus tard, dans des conditions de surprise et de critique défectueuses, au hasard de la vie, des lectures, des conversations.

Donc, et c'est bien entendu, le cours d'Ecriture Sainte doit, tout en gardant son caractère pratique d'herméneutique littéraire et d'adaptation à l'intelligence pratique de la théologie, à l'ensemble de l'œuvre messianique, à la morale chrétienne, à la prédication, etc., etc., faire une part, à titre d'introduction, à la critique historique des textes. Mais quelle doit être l'étendue et l'esprit de cet enseignement critique ? Là est la difficulté. On peut la résoudre sans peine, à la satisfaction générale, nous semble-t-il, en tenant compte de tout ce que nous avons dit ci-dessus du caractère de la Bible.

Tout d'abord, je demande qu'on n'introduise pas dans nos séminaires l'appareil formidable d'érudition, de philologie et de paléographie bibliques qui ne sauraient en vérité fonctionner, ni même rendre aucun bon service, en milieu si restreint et modeste. Bon pour les Hautes-Ecoles, pour les Docteurs professionnels de ce genre de recherches singulièrement complexes, difficiles, et incertaines. Dans un séminaire, non ! Jamais ! Tout ce qui est souhaitable, c'est que de sérieux manuels, rédigés par des maîtres bien informés et de solide jugement, offrent aux élèves 1° la quintessence nécessaire et suffisante des résultats *définitifs* de la critique biblique, et 2° indiquent prudemment les voies laissées ouvertes à des résultats futurs du même genre. C'est tout.

Et que veut-on de plus, si enfin il est parfaitement absurde d'initier nos jeunes gens à la technique d'une besogne pour eux matériellement inabordable, et à laquelle, en tout cas, les plus intelligents et les mieux doués d'entre eux ne pourraient jamais se livrer au séminaire avec quelque espérance de fruits appréciables ?

L'exégèse traverse, dit-on, une crise douloureuse. En quoi une crise, je vous prie, et pourquoi douloureuse ? A-t-il donc jamais été dans les habitudes de l'Eglise d'interdire l'étude des sources de l'histoire, même en matière biblique ? Ne connaît-elle donc point, mieux que personne, le péril d'altérations accidentelles qu'ont dû nécessairement courir les Livres saints pendant le cours agité des siècles ? On ne voit pas du tout ce qui pourrait l'émouvoir ou changer quoi que ce soit à son « modus vivendi » dans la perspective de

découvertes archéologiques susceptibles d'aboutir à l'amendement de quelques-uns des textes actuellement en usage dans la société chrétienne. Où sera, par exemple, la crise et la douleur pour elle, le jour où l'on trouvera opportun de substituer une leçon meilleure à notre version fautive actuelle des Psaumes ?

J'ai dit « opportun » et voilà peut-être ce que ne comprennent pas les enragés critiques dont c'est le principe que toute vérité est bonne à publier sur les toits, à tout le monde, n'importe où, n'importe comment, et tout de suite. Le *Non potestis portare modo* est lettre morte pour eux. L'Eglise en juge autrement. Elle juge parfaitement inutile et dangereux de bouleverser à tout bout de champ l'ordre tranquille de la vie chrétienne pour la platonique satisfaction d'enregistrer une correction de texte ou de réformer une erreur d'interprétation historique, qui n'intéresse en rien ni la foi révélée ni le culte, et dont le plus clair résultat serait de flatter infiniment la vanité d'une certaine école intempérante, toujours en quête de nouveautés, jamais satisfaite tant qu'on n'a pas rendu hommage à la subtilité de son flair.

Si donc il est bon, très bon même, de mettre nos jeunes clercs au courant des résultats sérieux de la critique biblique, il serait très mauvais de leur inoculer, sous couleur de progrès scientifique, l'*esprit critique* détestable qui anime un certain nombre de nos plus audacieux démolisseurs de la Bible. Je médis pour le moment ; à aucun prix je ne voudrais être accusé de calomnier. Je précise donc, en résumant les observations développées déjà au cours de cet article.

1o C'est un *esprit critique faux* que celui qui prétend traiter la Bible comme livre d'histoire. Les Evangiles, par exemple, contiennent *de l'histoire*, et ont une certaine allure historique incontestable. Cependant, ce ne sont pas des *histoires*. L'écrivain sacré y rapporte des *épisodes* historiques, un peu comme nous faisons tous, quand après la mort d'un ami nous rappelons, au hasard du souvenir et avec la préoccupation d'intéresser surtout les gens qui nous écoutent, des faits saillants de la vie du défunt. Ces sortes de narrations épisodiques, par séries de tableaux, pas toujours logiquement enchaînés entre eux, constituent une littérature à part, dont la trame substantiellement historique comporte néanmoins un large laisser aller dans la chronologie, par exemple, dans la précision absolue des détails, dans la rigueur critique et l'ordonnance exacte des lignes qui constitueraient le récit historique proprement dit, voulu et rédigé comme tel par l'historien professionnel. La suite des épisodes évangéliques ne constitue pas plus une *vie* historique régulière de Jésus-Christ, que nos souvenirs évoqués sur la tombe d'un ami ne constituent la notice nécrologique qui sortira de notre plume, après coup, à tête reposée, comme œuvre et document normal d'histoire.

Or, il est une certaine école critique qui se complaît à relever chez les auteurs sacrés, comme autant d'objections fâcheuses à leur autorité surnaturelle, autant d'atteintes indirectes au dogme de leur inspiration, autant de motifs de douter de leur authenticité intégrale, ces négligences rédactionnelles, ces anomalies chronologiques, ces transpositions, ces défauts d'harmonie littéraire, — j'allais presque dire ces coqs-à-l'âne, — qui, loin d'être motifs à scandale, sont au contraire tout naturels et de rigueur, dans une littérature prime-sautière comme celle-là, qui procède autant du cœur que de l'esprit, et n'a jamais visé le faux idéal d'ordonnancement historique auquel on le compare « critiquement » pour mieux mettre en relief ses prétendus défauts, qui n'en sont pas.

2o C'est un *esprit critique faux* que celui qui tend à humaniser, à naturaliser le texte inspiré en montrant avec une complaisance suspecte les éléments d'origine humaine qui ont pu et dû entrer dans sa rédaction. Cette observation est vieille, et toujours bonne à rappeler.

L'écrivain sacré, sauf cas de révélation immédiate, n'invente pas : il raconte ; donc il emprunte. Mais ce qu'il emprunte, bien qu'humain en soi dans son origine, devient sacré et parole divine sous l'inspiration qui le fait écrire. Tel, — toutes proportions gardées, — tel le cas de certains souvenirs rappelés par quelque haut personnage et qui, tombant de sa bouche, revêtent un caractère moral d'autorité qu'ils n'auraient pas s'ils étaient seulement considérés en eux-mêmes ou narrés en d'autres circonstances moins imposantes.

3o C'est un *esprit critique faux* que celui qui tend à laisser supposer que l'écrivain sacré, faute de prudence dans ses emprunts, a pu introduire des erreurs dans son texte, simplement par le fait qu'il les transmet comme il les a reçues. Il n'y a point d'erreur dans la Bible qu'on puisse jamais imputer à l'auteur inspiré qui écrit, ni à Dieu lui-même qui mène sa plume. Ceci est de vérité catholique absolue. Qu'il y ait dans la Bible des erreurs, comme il y a des immoralités racontées à titre documentaire, cela va de soi. Qu'il y ait même des erreurs, non pas *objectives* et affirmées ex professo pour son compte personnel par l'auteur inspiré, mais subjectives *in modo dicendi*, par rapport à nos connaissances actuelles, c'est-à-dire des manières de parler, exactes dans l'apparence et pour le temps de leur emploi, encore qu'inexactes absolument parlant dans un ordre d'idées tout autre que celui qui est en jeu dans le texte biblique, on peut admettre cela encore. La Bible, ne l'oublions pas, est à la fois un livre humain, très humain dans tous les éléments contingents de sa rédaction, et divin dans la caractéristique surnaturelle de la poussée d'en haut, qui a efficiemment provoqué sa composition. On doit donc y retrouver, sous la garantie d'inerrance fondamentale due à l'inspiration, tous le naturels procédés et défauts de littérature qui ne sont pas inconciliables avec le concours divin.

Ainsi l'auteur sacré peut raconter bien des

choses, par mode d'historien, qu'il tient personnellement pour fausses et mauvaises, qu'il n'approuve certainement pas, qu'il n'enseigne pas comme de son crû, qu'il ne *pose* pas, sous sa responsabilité propre, mais seulement *transpose*, telles quelles, de l'endroit où il les a prises pour les faire figurer dans le cadre de sa narration. Je n'ai ni le temps ni le besoin de disserter ici sur le problème des *citations* plus ou moins implicites. Il suffit d'avoir signalé le danger de l'*esprit critique* qui ne fait point toutes ces distinctions et se montre, sans trop le dire, disposé à faire rejaillir sur l'inspiration et l'autorité sacrée du livre les défectuosités humaines du procédé littéraire employé par son auteur.

C'est dans cet esprit, par exemple, que des exégètes « avancés » ont entrepris d'identifier certains récits de la Genèse avec des mythes babyloniens beaucoup plus anciens, récemment déchiffrés sur des briques assyriennes, pour donner à conclure de là que la narration de la Genèse est, non pas historique, mais purement mythique ou fabuleuse comme la source d'où elle émane. Pourquoi, je vous prie, qualifier de « mythes » les récits babyloniens, à priori ? Pourquoi ne seraient-ils pas eux-mêmes des échos historiques, plus ou moins frustes, d'une révélation et tradition historique primitive, dont la Genèse serait de son côté elle aussi l'interprète ? Il y a beau temps qu'on a signalé la coïncidence de certains récits de la Bible avec la littérature, assez embrouillée, des cosmogonies orientales.

Il peut donc y avoir « histoire » des deux côtés, comme il pourrait y avoir également « fable » des deux côtés, dans le cas où l'allure du texte sacré permettrait de conclure à un simple emprunt par mode de citation. En toute hypothèse, point d'erreur formelle qui soit imputable à l'inspiration, et rien qui puisse l'atteindre en raison des imperfections humaines qui devaient de toute nécessité subsister dans la Bible.

4° C'est un *esprit critique faux* que celui qui tient pour sujet à corrections et bouleversements, *modo indefinito*, toute la Bible, à mesure que les progrès de l'histoire et de la philologie mettront à nu, l'un après l'autre, les défauts dont on laisse croire qu'elle fourmille. — Les exégètes « progressistes » n'ont guère souci ni de la *Tradition* comme source de foi révélée, ni du *Magistère* infaillible de l'Eglise comme interprète de la révélation et autorité surnaturelle déterminatrice des dogmes. Aussi trouvent-ils critique et douloureuse la situation qui pourrait dans l'avenir être faite à la religion, si sa prétendue unique base, l'Ecriture inspirée, venait à s'ébranler davantage sous les coups de la critique d'histoire.

Nous, pas ! J'ai dit plus haut pourquoi, je le répète en deux mots. Quelles que soient les vicissitudes d'altération auxquelles la Bible a pu se trouver exposée, le caractère absolument à part de ce Livre nous met en pleine assurance, avec la plus absolue certitude, sur la bonne conservation intégrale de toute sa substance, et ceci est surtout vrai du Nouveau Testament qui pratiquement nous importe davantage.

Les questions d'attribution d'auteurs, de composition, d'ordre littéraire interne, de structure documentaire plus ou moins bigarrée, de chronologie même, ne sont en définitive que des questions « à côté, » extrinsèques au contenu de la Bible. Nous ne sommes pas émus le moins du monde à la pensée de rectifications historiques possibles dans ce qui touche aux circonstances externes du texte sacré. Et, en revanche, nous avons des raisons inébranlables, autant d'autorité surnaturelle que critiques et scientifiques (fournies par nos adversaires eux-mêmes), pour repousser du pied cette impossible hypothèse de l'Ancien et du Nouveau Testament s'effondrant du haut en bas, comme œuvre de faussaires, sous la poussée de toutes les critiques quelconques présentes et à venir.

5° C'est un *esprit critique faux* que celui qui tend à faire croire que l'Ecriture est l'unique source des dogmes, et donc que ceux-ci peuvent avoir à souffrir des inauthenticités que l'histoire pourra relever dans le texte biblique. — C'est pour mémoire et ordre que je rappelle cette erreur, déjà amplement réfutée plus haut. Notez qu'elle répond à un état d'esprit aujourd'hui très répandu, état d'esprit protestant, au fond, comme d'ailleurs procède aussi de l'esprit protestant tout ce qu'il y a de pernicieux dans la soi-disant indépendance rationnelle de tout cet appareil de fausse critique.

Faites de l'histoire tant qu'il vous plaira. L'Eglise ne vous en détourne pas, loin de là. Mais n'oubliez pas que, quoi qu'il puisse arriver d'après vos utopies rêveuses d'avenir, un dogme est un dogme, restera toujours un dogme, envers et contre toute critique possible de l'Ecriture, et cela : 1° parce que le Magistère infaillible de l'Eglise en a ainsi décidé et 2° parce que le Magistère de l'Eglise ne vous doit aucune référence critique aux sources qu'il lui a plu d'explorer sans votre permission, 3° parce que, par définition catholique (êtes-vous catholique encore, oui ou non ?), la critique de ce Magistère échappe à votre critique, à toute critique, à tout jugement humain, qu'elle domine exactement de la hauteur qui sépare Dieu de votre humanité.

Acharnez-vous donc à la critique biblique ; nous n'y voyons, nous, aucun inconvénient, sinon le danger qu'elle fait courir à votre foi et à l'équilibre de vos raisonnements, gênés en sens contraire par le combat que se livrent chez vous l'inspiration d'une critique qui ne veut être que naturaliste et le souci de répondre comme il faudrait aux exigences absolues de l'autorité surnaturelle.

Je reviens, maintenant, pour conclure, à l'enseignement de l'Ecriture Sainte dans les séminaires, et je dis :

1° Il est absolument nécessaire d'y introduire,

si ce n'est déjà fait, toutes les nouveautés *sérieuses* et *certaines* que l'histoire a pu nous apporter jusqu'à présent en fait d'exégèse biblique documentaire et textuelle.

2° Il est très bon de former les élèves à un *esprit critique* légitime, qui, d'un côté, les prépare à une meilleure intelligence de tous les alentours de la Bible et, d'autre part, les mette en garde contre les aberrations certaines de l'*esprit critique faux* dont je viens de parler ; qui éveille leur curiosité en mesure convenable et leur mette en main le remède à ses excès ; en d'autres termes, qu'on les forme à l'*esprit* critique *catholique* et non pas à l'esprit critique *protestant*.

3° Il est parfaitement inutile de les égarer dans le maquis des recherches et controverses pendantes qui ne sont pas à leur portée, où ils n'apprendraient rien d'utile, qui ne pourraient que troubler leur intelligence, sans parler de l'absolue impossibilité matérielle où ils sont d'explorer ce terrain réservé à des défricheurs d'autre envergure.

4° Il faut proscrire énergiquement dans nos programmes, comme thèses et auteurs, tout ce qui n'est que critique protestante plus ou moins dissimulée, voire la critique dite progressiste et avancée de certains auteurs catholiques. Nos jeunes gens ont tout à redouter de ces contacts suspects, rien à y gagner, pas même le bénéfice d'une information intellectuelle qu'on peut très facilement leur procurer, abondante et intégrale, par des voies plus sûres et mieux appropriées.

5° Enfin, la part étant faite assez large (pour moi je la souhaite très large) au travail de la critique préparatoire générale et spéciale dans les programmes d'Ecriture Sainte, il faut souhaiter que nos professeurs consacrent beaucoup de temps, comme jadis, le plus de temps possible, à l'étude interne utile des livres sacrés tels qu'ils sont. Le prêtre voué au labeur du ministère pastoral a surtout besoin de trouver dans la fréquentation des textes sacrés un aliment à ses méditations, à son enseignement de la chaire et du catéchisme, à ses décisions ascétiques et casuistiques, à l'ensemble enfin de sa propre vie surnaturelle, intellectuelle et morale. La parole de Dieu est féconde : *Beati qui audiunt... et custodiunt.*

Rien ne vaut pour nous la lecture pieuse et intelligente de l'Ecriture Sainte. Rien ne peut la remplacer comme disposition prochaine aux touches de la grâce divine, comme trempe de la foi, principe de vertu et source de mérites. Aussi n'est-il, en vérité, aucun genre d'étude auquel on doive, au séminaire, et plus tard dans le ministère, apporter plus de soin et de fidélité qu'à celui-là, aucun qui nous soit davantage recommandé par l'autorité de l'Eglise, la raison théologique et l'exemple des saints.

Il est de mode parmi les « intellectuels » de l'exégèse biblique d'envelopper dans un dédaigneux sourire tout ce que la science et la piété catholiques ont accumulé de Commentaires sur l'Ecriture pendant les 18 siècles qui ont précédé la naissance de la critique fameuse. Vieilleries que tout cela, démodées, pleines d'erreurs et désormais inutiles, sauf peut être au seul point de vue, historique toujours, de la tradition en matière de dogmes ! Valeurs désormais négligeables, saint Chrysostome, saint Augustin, et saint Thomas, Bellarmin, Corneille La Pierre et Maldonat !

Voilà encore un mauvais genre et une aberration pitoyable, contre lesquels on ne saurait trop prémunir le clergé. L'introduction critique à l'Ecriture Sainte est une *introduction*, et en définitive n'est que cela. Mettons qu'elle dégage utilement les voies qui y mènent. Encore n'est-ce pas tout d'arriver à la porte ; il faut entrer et utiliser les richesses que renferme l'édifice, à la disposition de ceux qui ont le bon sens d'en apprécier la valeur. C'est ce qu'ont fait et feront toujours les Commentateurs de la lettre inspirée, en extrayant de son enveloppe les fruits de doctrine et de morale, de foi et de vertu pratique qu'elle renferme. Voilà ce qui s'appelle proprement faire comprendre et goûter la sainte Ecriture, et c'est beaucoup, n'est-ce pas ? ce qui importe à la formation intelligente de l'esprit et du cœur de nos jeunes clercs.

Loin donc de rêver sur ce point-là une diminution de l'enseignement dans nos programmes d'Ecriture Sainte, il est de toute évidence qu'on devrait plutôt songer à l'étendre de manière que tout jeune prêtre, sortant du séminaire, connaisse, non seulement les préfaces introductives, mais aussi et surtout le contenu des livres eux-mêmes, dans leur moelle et toute leur portée, avec, si j'ose dire, la bonne manière de s'en servir, pour lui et pour les autres.

L'histoire, sans doute, a son mot à dire à propos de la Bible, à propos de chacune de ses parties. Mais, encore une fois, un cours d'Ecriture Sainte n'est pas un cours d'histoire. Or, c'est à cette confusion qu'on prétend nous mener avec l'envahissement projeté de la basse, moyenne et haute critique biblique dans les séminaires.

« La critique exégétique n'est pas sûre de ses « méthodes, surtout s'il s'agit de constructions « historiques, et les savants ne sont pas d'accord. « Faut-il inquiéter la masse des croyants, sur les « points qui sont la vie même du christianisme, « en faveur de quelques âmes troublées qui se « trouveraient mieux d'un néo-catholicisme quel« conque ? »

Ainsi pense et conclut le P. Lagrange. Nous aussi.

(A suivre).

AVIS PRATIQUES

Nous rappelons à nos correspondants que : 1° nous ne répondons pas aux lettres anonymes, 2° il faut écrire chaque question sur une feuille séparée, et 3° mettre au bas de chacune son adresse complète et bien lisible.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un marchand d'étoffes ayant commandé à son fournisseur habituel une certaine quantité de pièces d'étoffes de toutes espèces, avait reçu tout ce qu'il avait commandé, sauf (croyait-il du moins) une pièce de soie d'une valeur d'environ 500 fr. Au moment de régler les comptes, la personne en question acquitta sa note, sauf bien entendu les 500 fr. de la pièce de soie qu'elle prétendait n'avoir pas reçue. Le fournisseur protestait, car il prétendait l'avoir certainement envoyée ; de son côté le client niait absolument l'avoir reçue et refusait catégoriquement de payer une marchandise qu'il avait bien effectivement commandée, mais qu'il n'avait pas reçue. Après bien des pourparlers plus ou moins acerbes de part et d'autre, les choses en restèrent là lorsque tout à coup, 4 ou 5 ans après, en dépliant une immense pièce d'étoffe, notre marchand découvrit enfin la pièce de soie qui avait été l'objet du litige.

Alors grand embarras du marchand. Qu'allait-il faire? Il était évident que la soie devait se payer, mais comment faire? Comme il avait écrit des sottises à son fournisseur sur le désordre qui régnait dans sa maison, craignant que son fournisseur ne lui réitérât les mêmes compliments, il prit le parti de n'en rien dire à ce dernier. Il aurait pu, disait-il, envoyer cette somme par mandat postal ; mais, pensait-il, malgré toutes les précautions qu'il aurait prises, le fournisseur l'aurait facilement soupçonné, ce qu'il voulait à tout prix éviter. Alors il imagina un moyen pour restituer sans en avoir l'air. Beaucoup d'articles de son fournisseur se trouvaient à meilleur marché chez d'autres marchands d'étoffes ; il continua néanmoins à les acheter chez son fournisseur habituel, malgré sa grande envie de le quitter, et cela dans l'intention de restituer la somme due et le *damnum emergens*. Il continua à agir de la sorte jusqu'à ce que, pensait-il, il avait amplement restitué ce qui était dû à son fournisseur ; et à ce moment-là il quitta ce fournisseur. Mais malgré tout cela sa conscience n'était pas tranquille, et plusieurs fois il s'en ouvrit à ses confesseurs ; mais ces derniers étaient tous plus ou moins embarrassés.

Lorsqu'il vint à moi, comme je n'étais que de passage et que le temps ne me permettait pas de consulter, je n'ai pas pu prendre sur moi de trancher ce cas qui me paraissait compliqué.

Il prétend bien que les denrées étaient de même qualité chez les différents fournisseurs, quoique d'un prix différent. Mais *peut-on en conclure que ce mode de restitution occulte ait été une vraie restitution?* Dans l'intention du client peut-être ; mais pour la bourse du fournisseur, c'est peut-être tout autre chose. En admettant que les étoffes soient de même qualité (ce dont il est permis de douter), reste à savoir si cette différence de prix provenait uniquement de la volonté de ce fournisseur, qui aurait outrepassé injustement le prix maximum de la marchandise ; ou bien si elle n'était pas nécessitée par un prix d'achat réellement plus fort. Or, dans ce dernier cas, à quoi se réduirait la restitution, puisque le fournisseur n'en recevrait aucun avantage réel ?

R. — Les marchandises dont le prix n'est pas fixé par le cours ont un prix déterminé par la maison qui les vend, et ce prix n'est pas le même chez tous les commerçants qui tiennent les mêmes articles. Voici pourquoi.

En fixant le prix des marchandises qu'ils tiennent en magasin à la disposition des clients, les marchands se proposent : 1° de retrouver le prix qu'ils ont dû payer au producteur ou fabricant ; 2° de rentrer dans les frais qu'ils sont obligés de faire pour avoir les articles toujours prêts à être livrés ; 3° de se rémunérer du travail personnel qu'ils sont obligés de fournir ; 4° de se dédommager des pertes plus ou moins inévitables pour articles invendus, vieillissant ou se démodant en magasin ; 5° de se compenser sur les bons clients des pertes que les mauvais pourront leur faire subir ; 6° de réaliser un bénéfice net qui servira à augmenter leur bien-être, leurs capitaux et leurs revenus.

Or, un négociant qui a l'industrie du commerce sait acheter dans de bonnes conditions, réduire au nécessaire ses frais généraux, choisir sa clientèle, écouler ses marchandises en temps utile ; il sait aussi diminuer le nombre de ses employés et payer davantage de sa personne. Ainsi il diminue ses dépenses et évite des pertes ; c'est pour lui le premier argent gagné ; et cela lui permet de vendre moins cher qu'un autre moins industrieux, tout en gagnant davantage. De plus, s'il est modéré dans ses ambitions, s'il ne rêve pas une fortune trop rapide et un bien-être dispendieux, il pourra encore de ce chef diminuer ses prix, ce que ne fera pas un autre plus ambitieux ou recherchant plus qu'il ne faut le confortable.

Mais le client n'est pas obligé de s'adresser à un commerçant qui, faute d'habileté ou par désir exagéré de lucre, se croit obligé d'exagérer ses prix. A la vérité, il lui doit ce que vaut la marchandise vendue et tenue pour lui en magasin, quand il a pris de cette marchandise ; il doit aussi le rémunérer de son travail personnel, car chacun doit pouvoir vivre de son travail et cela selon sa condition. Mais quand tout cela réuni dépasse sensiblement la moyenne à peu près uniforme qui s'établit dans une même région, pour des marchandises de même qualité et pour un même chiffre d'affaires, moyenne que ne dépassent pas les commerçants d'une habileté commune, alors le client n'est nullement obligé de payer à son marchand l'excès de dépenses ou de frais qui provient de son manque d'adresse. Il n'est pas davantage obligé, en stricte justice, de payer pour ceux qui ne payent pas, car le commerçant a d'autres moyens de s'assurer contre une mauvaise clientèle. Il n'est pas non plus obligé de fournir au négociant de quoi augmenter son bien-être et ses capitaux. Il a toute liberté pour s'adresser ailleurs. S'il passe marché avec lui et qu'il accepte ses prix, il sera, en vertu de la convention, obligé de payer le prix qu'il aura accepté ; à l'obligation de stricte justice qui lui incombe de payer la valeur vénale de la marchandise et qui radicalement fait l'objet de l'échange, s'ajoute celle de lui donner davantage, mais c'est une obligation qu'il accepte tout à fait librement ; il concède tout à fait bénévolement l'objet de cette obligation et, sous forme de contrat, c'est un cadeau qu'il fait.

Quand donc un client se prive d'un bénéfice qu'il pourrait légitimement réaliser en s'adressant à un commerçant plus industrieux, moins exigeant et pour cela plus modeste dans ses prix, afin de faire passer ce bénéfice dans la bourse d'un autre qui vend plus cher, il fait en quelque sorte donation de ce bénéfice à ce dernier; et la donation, pour être dissimulée sous forme d'engagement, n'en est pas moins une donation. Or tous les auteurs enseignent qu'on peut faire une restitution, en lui donnant la forme d'une donation. Il suffit que les bénéfices mis ainsi dans la main de la personne lésée s'additionnent jusqu'à égaler la somme à restituer.

On suppose bien entendu que le marchand dont les prix sont inférieurs, est suffisamment industrieux et ne vend pas à perte. Car, s'il en était autrement, il pourrait arriver que ses prix ne représentent pas la valeur de la marchandise telle qu'elle doit l'avoir au magasin d'un négociant suffisamment habile, et le client ne serait pas sûr d'avoir procuré un bénéfice suffisant au marchand lésé. Mais cette hypothèse n'est pas de règle générale. A moins d'avoir de fortes raisons pour soupçonner le contraire, le client peut être certain que celui qui vend le moins cher réalise un bénéfice net, et que celui qui vend le plus cher ou bien gagne davantage, ou bien se paye sur le client d'un défaut d'habileté, quand d'autre part ses marchandises ne sont pas meilleures.

Si les marchandises étaient en réalité de meilleure qualité, le client ferait encore une restitution au commerçant en lui conservant sa clientèle, puisque sur le prix convenu il y aurait encore, outre la valeur de la marchandise telle qu'elle est au magasin, ce que le négociant prélève pour se compenser des mauvaises créances et pour augmenter son confortable ou son capital, chose que le client peut toujours attribuer à un autre. Mais alors la restitution opérée devrait se calculer non point d'après les différences de prix des marchandises ou le bénéfice que réaliserait le client en achetant ailleurs des articles inférieurs, mais d'après la valeur des marchandises achetées ou le bénéfice et les dédommagements que le client fera entrer dans la caisse du marchand à qui il aurait conservé sa clientèle.

Q. — 1° Est-il nécessaire de recourir à l'Evangile et à l'institution de l'Eglise par le Christ, pour établir la mission divine de l'Eglise catholique?

2° Quels sont les principaux motifs de crédibilité tirés de la constitution et des caractères de l'Eglise qui suffiraient à prouver sa mission divine?

R. — La deuxième partie répond à la première.

Quant à la seconde elle-même, constitution et caractères peuvent être considérés *en droit* ou *en fait*: tels qu'ils doivent être, tels qu'ils sont. Dans le premier cas, il faut les puiser à source authentique, et si l'on ne recourt pas à l'Evangile, pour y puiser l'attestation directe de la mission divine de l'Eglise, il y faut tout au moins recourir pour y puiser comme à une source historique les traits de la constitution ou les caractères qui montreront par eux-mêmes cette divine mission.

Dans le second cas, si l'on ne considère uniquement l'Eglise que comme *fait*, en ce qu'elle fut dans la suite des âges, ou en ce qu'elle est maintenant, on peut encore trouver dans ce fait seul la démonstration que l'on cherche.

Historiquement, *aux divers âges* de l'histoire de l'Eglise, les principaux motifs de crédibilité ne sont autres que les miracles d'ordre physique ou moral, qui l'ont toujours accompagnée : — les premiers ne manquent pas, depuis les premières prédications de l'Evangile, dans la vie des saints, jusqu'aux miracles de Lourdes dont nous sommes témoins; — parmi les seconds on compte, au premier rang, l'admirable propagation de la religion catholique à travers le monde et malgré tant d'obstacles, les fruits de sainteté qu'elle a toujours produits dans toutes les conditions, et surtout le nombre et la constance de ses martyrs.

Si l'on se borne à considérer l'Eglise dans son *état actuel*, telle qu'elle se présente à l'observateur impartial, sa constitution, les caractères dont elle brille, sont encore des miracles d'ordre moral qui démontrent son origine divine et, par suite, la divinité de sa mission. Les principaux motifs de crédibilité ne sont alors pas autres que les « notes » de l'Eglise, non pas prises comme telles et comme signes la distinguant d'institution divine des autres sectes similaires, mais comme propriétés s'ajoutant aux autres qualités, qui à cause de leur perfection et de leur permanence n'ont pu exister et persévérer en elle que par une vraie et constante intervention de Dieu, ce qui en fait de vrais miracles d'ordre moral.

La démonstration ainsi comprise revient à cet argument :

Tout comme le Christ a attesté qu'il était Dieu et a signé son attestation de signes divins, miracles ou prophéties, de même l'Eglise catholique romaine s'affirme société surnaturelle et divine, confirme son attestation par des preuves divines, par des notes miraculeuses qui sont en elle, par exemple son universelle unité, son indéfectible stabilité, etc., qualités qui dépassent absolument les forces créées. Donc, pour les expliquer, il faut recourir à une force divine; donc l'Eglise elle-même est divine.

C'est le concile même du Vatican qui nous indique cette méthode (sess. III, ch. 3) : « L'Eglise par elle-même, à cause de son admirable propagation, de sa merveilleuse sainteté, de son inépuisable fécondité en biens de toutes sortes, de son universelle unité et de son invincible stabilité, est un grand et un perpétuel motif de crédibilité et un témoignage irréfragable de sa divine mission. »

La question ainsi circonscrite et présentée ne demande pas, pour être traitée et développée (car c'est évidemment une question de Confé-

rence), d'autres matériaux que les traités dogmatiques *de Vera Religione* et *de Ecclesia*[1].

Q. — Prière à l'*Ami* de traiter le cas d'une jeune fille hallucinée au point de croire fortement qu'elle a commis tous les péchés du monde et de vouloir perpétuellement s'en confesser. Nature, signes, causes et remèdes de cette étrange maladie.

R. — Relisez, cher confrère, ce qu'a écrit notre « Vieux Moraliste, » à propos du scrupule et du traitement physiologique à faire intervenir dans les détraquements de la « bête, » qui gênent la bonne vie normale de la conscience.

Votre cas ne constitue pas une maladie aussi à part et étrange que vous semblez le supposer. Tantôt plus, tantôt moins, — affaire de nuances, — tous les scrupuleux en sont là. Il faut ajouter toutefois que chez votre jeune pénitente, le scrupule se complique d'une névropathie aiguë particulière, dans laquelle avec raison vous avez reconnu le désordre physiologique caractéristique de l'hallucination.

Tout scrupule, même dans le mauvais sens du mot, n'est pas nécessairement une affection organique de la sensibilité. On rencontre le scrupule chez des gens de complexion nerveuse parfaitement saine. Ce sont des consciences trop délicates et subtiles, trop faibles aussi et mal formées, qui s'embarrassent dans le fil embrouillé de leurs raisonnements à perte de vue sur la fréquence et la gravité de leurs fautes. Avec de pareils scrupuleux de sang-froid on arrive presque toujours à la guérison, si l'on a soin de bien choisir et d'appliquer avec *énergie* et *ténacité* le traitement moral qui leur convient.

Toutefois, la plupart du temps les scrupuleux sont aussi des névrosés, chez lesquels le travail désordonné de l'imagination cause plus de mal que la complication et la fausseté des raisonnements. A ceux-là évidemment il faut une thérapeutique mi-partie morale mi-partie sensitive, avec prédominance de l'un ou de l'autre remède, suivant la caractéristique plus prononcée de la maladie. On peut tenir pour règle à peu près générale que le scrupule chronique des femmes, des jeunes filles et des enfants appartient à cette catégorie.

Enfin, la troisième et dernière classe de scrupuleux comprend les pauvres « fous » dont l'équilibre mental est positivement dérangé à fond sur le point de leurs scrupules. Leurs terreurs de conscience ne sont plus seulement des doutes froids d'analyse troublée, ni des impressions imaginatives transitoires quoique fort angoissantes ; ce sont de véritables obsessions ou hallucinations au sens propre du mot, des auto-suggestions tyranniques irrésistibles, de véritables cas d'aliénation mentale partielle, parfaitement analogues à ceux qu'on rencontre dans les asiles d'aliénés.

Tant que les scrupuleux, arrivés à ce degré d'intense hypertrophie imaginative, gardent encore conscience suffisante des relativités de la vie extérieure pour s'y adapter comme toute autre personne raisonnable, tant que se trouve restreinte, dans le secret de leur conscience, au seul objet du scrupule, l'aberration sensorielle qui les égare, on ne les tient pas pour fous ; ils ne sont dangereux qu'à eux-mêmes, et souffrent seuls de leur mal. Mais un jour peut venir, et vient trop souvent, où les centres nerveux de coordination sont envahis par l'excès de trouble hallucinatoire, et alors c'est un détraquement cérébral plus grave, quelquefois complet, quelquefois aussi, hélas ! pour toujours incurable.

Il faut bien se dire que le scrupule à ce troisième degré n'est plus un malaise de l'âme, un défaut de conscience mal formée ; c'est purement une maladie du corps, un désordre qui relève de la pathologie nerveuse et de la thérapeutique correspondante.

Le prêtre ne doit point alors garder seul la responsabilité de la direction d'un pareil traitement. Il faut de toute nécessité faire intervenir la médecine. Réussira-t-elle ? Peut-être oui, peut-être non ! En tout cas, c'est son affaire de réussir ou de ne réussir pas. La psychologie morale passe au second plan, et doit même parfois s'effacer entièrement, au moins pour un temps. Les douches, le bromure, l'alimentation, l'hygiène physique, etc., sont les vrais et seuls efficaces moyens de traitement.

Que le prêtre au moins, si le médecin n'intervient pas ou ne peut intervenir, que le prêtre s'inspire de ces observations pour employer le plus judicieusement qu'il pourra les remèdes *sensibles* qui lui paraîtront le mieux indiqués par la psychonévrose à laquelle il a affaire ; et qu'il n'oublie pas que tout doit céder devant cette *extrême nécessité* d'une vie intellectuelle mourante à sauver de l'irréparable ruine. Il est en pareil cas investi de *tous* les pouvoirs, de *tous* les droits de dispense par rapport à *tous* les préceptes, même les plus graves. Pas d'hésitation ! Il faut arracher une âme à la folie, et donc risquer *tous* les bons remèdes possibles.

On nous présente un cas extrêmement grave. Nous le jugeons gravement, et lui appliquons les solutions suprêmes. Il va sans dire qu'il ne faudrait pas faire de cette réponse radicale une règle de conduite pour tous les scrupuleux manifestement névrosés. Il y a en tout cela des nuances qui s'imposent, des variétés de méthodes à choisir. Malgré cela, et tout en recommandant au confes-

[1] Voir en particulier Billot, *De Ecclesia Christi*, t. I, p. 58, pour ce *status quæstionis*, et tout ce tome pour le développement ; — Mazzella, *De Relig. et Eccl.*, disp. II, art. 2, 3, 4 ; et disp. IV, in ext. ; — item Franzelin, Wilmers, Lambrecht ; — Hurter, t. I, *Apolog. rev. chr.*, cap. II ; *De Eccl.*, cap. III ; — Tanquerey, *De vera Rel.*, art. 3, p. 166 ; *De Eccl.*, c. 1, de inventione veræ Eccl., p. 213 ; — Van Noort, *De vera Rel.*, c. I, p. 74 ; cap. 3, p. 129 ; *De Eccles. Christi*, c. 4, p. 123, etc. ; — Dom Gréa, *De l'Eglise* ; — Monsabré, 1881 ; — Lacordaire, 1835 ; — P. Félix, *Le Progrès* par l'Eglise ; — Mgr Besson, *L'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu*, etc.

seur chargé de scrupuleux, de ne point outrepasser les limites d'une sage et suffisante médication, nous n'hésitons pas à dire qu'il y a plus d'inconvénient à rester en deçà qu'à aller au delà de la limite dans l'*énergie* des moyens curatifs. Le directeur a toujours à se repentir d'avoir été faible avec son malade, presque jamais de l'avoir traité avec un excès de fermeté, et chacun sait que là où l'emploi des moyens moraux est encore possible, la *fermeté inébranlable* du confesseur est pour la pauvre âme en danger de folie l'unique chance de salut.

Q. — Quels auteurs consulter pour répondre à la question suivante : « Rôle de la volonté dans la préparation et l'élaboration de l'acte de foi ? » — Esquisse de la question, s. v. p. ?

R. — L'*Ami* a déjà étudié l'acte de foi tout au long (1904, n° 27) ; on peut déjà en dégager le rôle spécial de la volonté. Il se résume : *avant*, dans la préparation, elle détermine l'intelligence à considérer les motifs de crédibilité; *pendant*, dans l'élaboration de l'acte de foi, elle la détermine à l'adhésion même, puisque l'intelligence n'y trouve pas son motif propre, l'évidence intrinsèque qui n'existe pas dans les choses de la foi; d'où selon la formule théologique : L'acte de foi est *elicitus ab intellectu*, mais *sub imperio voluntatis*.

Cette question du rôle de la volonté est connexe de celle de l'obscurité et de la liberté de l'acte de foi. Il résulte, en effet, de la nature même de la foi, de l'inévidence de son objet, des difficultés des études préliminaires, de la disproportion de la raison en face de la révélation, des conséquences d'ordre pratique qui en découlent dans la vie. La volonté a donc à intervenir presque à chaque pas de la marche de l'intelligence, même pour la considération des motifs de crédibilité, mais surtout pour le passage du jugement de crédibilité à celui de crédentité, et enfin dans l'émission de l'acte même d'adhésion. Elle-même se détermine par la bonté spéciale et la « raison d'honnêteté » qu'elle trouve dans l'acte de foi [1].

Q. — Les *Annales des Croisés de Marie* (Limoges) qui contiennent les prétendues révélations de Loigny sont-elles condamnées ? Que dire aux personnes qui les lisent habituellement ou en passant ?

R. — Nous avons dit en 1905, p. 33, ce que le Saint-Siège pensait des prétendues révélations de Loigny. Il est bon d'en rappeler quelques mots pour montrer ce qu'en vaut le fonds :

Aux autres abus effrénés par lesquels la communauté déjà condamnée, établie dans la paroisse de Loigny, au diocèse de Chartres, s'efforçait d'une manière très condamnable pendant plusieurs années de répandre dans le public et de défendre avec acharnement ses propres visions, *ses prétendues révélations et prophéties*, mais à coup sûr des *extravagances tenant du délire*, sans respect ni pour la vérité, ni pour l'honneur dû à la hiérarchie sacrée...

On ne peut porter un jugement plus sévère, et nous pensons qu'il y a matière grave à colporter ces révélations qui sont contraires *à l'honneur dû à la hiérarchie sacrée*.

D'autre part, les livres qui les contiennent sont interdits par l'article 13 de l'Index : « Libri aut scripta quæ narrant novas apparitiones, revelationes, visiones, prophetias, miracula, vel quæ novas inducunt devotiones, etiam sub prætextu quod sint privatæ, si publicentur absque legitima Superiorum Ecclesiæ licentia, *proscribuntur*. »

Donc un livre de révélations nouvelles publié sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques tombe sous la défense de l'Index, et il est interdit de le lire et de le garder, au même titre que les livres renfermés dans la nomenclature de l'Index.

Q. — Confesseur depuis peu de temps d'une communauté de religieuses, j'y trouve une pratique qui m'étonne, et qui, me dit-on, est assez commune, même dans les communautés d'hommes. Tous les mois les Sœurs tirent *au sort* ce qu'elles appellent un *saint du mois*. C'est une feuille imprimée sur laquelle il y a au recto l'image d'un saint, et au dessous l'oraison de sa fête ; au verso la légende du saint, puis quelques réflexions et une vertu à pratiquer.

La plupart sont convaincues que la Providence guide le choix du sort et leur donne toujours les pratiques et la vertu dont elles ont besoin à l'heure présente.

De plus elles prétendent que cette dévotion est approuvée par l'Eglise et enrichie d'indulgences, qu'il y a même indulgence plénière au jour de la fête du saint si on l'a prié chaque jour, et elles me demandent la permission de communier ce jour-là pour gagner cette indulgence. Elles affirment que le confesseur qui m'a précédé leur a prêché cette dévotion, qui se pratique d'ailleurs de temps immémorial, et leur a parlé des indulgences susdites.

J'ai cherché dans Beringer et n'ai trouvé aucune mention ni de la dévotion ni des indulgences qui lui seraient accordées.

R. — La dernière édition de la *Raccoltà* ne renferme rien au sujet des patrons de mois ; il en est de même de la récente édition du P. Beringer sur *Les Indulgences*. Nous ne pouvons donc donner aucune indication sur les indulgences attachées à la pratique signalée.

Nous pouvons même affirmer que ces indulgences n'existent pas comme *concession générale* : autrement elles seraient mentionnées dans la *Raccoltà* de 1898, qui est aujourd'hui le recueil officiel de la S. C. des Indulgences.

Que faut-il penser du tirage au sort dans les diverses pratiques qui nous sont signalées ? — Cette pratique n'est pas inconnue dans l'Eglise.

[1] Voir Saint Thomas, *S. Th.*, 2. 2, q. 2, art. 9, ad 2; *de Verit.*, q. 14, art. 3 ; — C. Trid., sess. VI, cap. 6 ; — C. Vat., sess. III, c. 3, can. 5 ; — Mazzella, *De Virt. inf.*, Disp. III, art. V, p. 349, Prop. 26 ; — Perrone, p. 98 ; — Franzelin, *De div. Trad.*, p. 628 ; — Billot, *De Virt. inf.*, th. 18 ; — Hurter, t. I, th. 82 ; — Bainvel, *La foi et l'acte de foi*, p. 123, ch. 4, 5, 6 ; — abbé Mérit, *La foi, sa nature*, p. 71 ; — Newman, *Psychologie de la foi*, ch. V (bibl. de la *Pensée chrét.*) ; — « Science et religion » : de Broglie, *Les conditions de l'accord*, 2e leçon ; — *it.*, Tournebize, *Du doute à la foi*, p. 53 ; — *Revue Thomiste* (nov. 1904) : P. Hugon, *L'analyse de l'acte de foi* ; — etc.

Tout d'abord les apôtres en ont donné l'exemple dans une circonstance solennelle : « Et statuerunt duos, Joseph... et Matthiam... Et dederunt *sortes eis* et cecidit *sors* super Matthiam [1]. »

Aujourd'hui encore l'Eglise approuve le tirage au sort dans les mystères de la confrérie du *Rosaire vivant*. Les membres de cette association se réunissent au nombre de 15 et *tirent au sort* une fois le mois les quinze mystères du Rosaire, suivant les statuts approuvés par Grégoire XVI [2].

Il y a là un exemple qui a dû influencer sur le choix d'un saint du mois par le tirage au sort.

LITURGIE

Q. — 1° De temps immémorial, on fait ici, au su du chef du diocèse, depuis l'office du vendredi saint à celui du samedi saint, l'adoration publique du Très Saint Sacrement exposé dans un autel latéral. Cette exposition figure dans le tableau de répartition des heures sous le nom de « *Adoration au tombeau de N.-S.* » Peut-on continuer à faire ainsi ?

2° Serait-on plus en règle si, *inconsulto episcopo*, on avançait cette exposition d'un jour, la faisant de l'office du jeudi à celui du vendredi saint ?

3° Dans le maintien du *statu quo*, devrait-on voiler le Saint-Sacrement pendant tout le temps de cette exposition ?

R. — Ad I. Si la coutume dont il s'agit n'existait que dans un ou deux diocèses, nous éprouverions quelque embarras à la tolérer, malgré son ancienneté, à cause de son opposition avec le rit romain ; mais vu sa diffusion en Allemagne, dans la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Suisse et la Slavonie, on peut la garder, en raison des inconvénients qui résulteraient d'une suppression aussi générale.

Lisez, par exemple, la très intéressante dissertation qui a été faite et discutée devant la S. C. des Rites à propos de cette coutume, et vous verrez que notre réponse a dans l'histoire de solides appuis.

Dès le temps de saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, mort en 973, c'était l'usage de mettre le corps du Sauveur au tombeau et de le présenter ainsi à l'adoration des fidèles. Nous en avons pour garant les Bollandistes, juillet, t. II, p. 103, où on lit : « Le vendredi saint, après que le peuple se fut nourri du corps sacré de Jésus-Christ, le saint mit ce qui en restait au tombeau, suivant la coutume du temps, *et consuetudinario more, quod remanserat, sepulto ;* et le jour de Pâques venu, il se rendit dans l'église de saint Ambroise, où il avait déposé le vendredi saint *Corpus Christi, superposito lapide,* et l'ayant pris dans ses mains, après la célébration des saints mystères, le rapporta en grande pompe à l'église Saint-Jean-Baptiste. »

[1] Act., I, 23-26.
[2] Beringer, *Les Indulgences*, 1905, t. II, p. 238.

Au XIII^e^ siècle, un Rituel de 1260, cité par Gerbert *(Monum. Liturg. Alleman.*, t. II, p. 858), atteste la coutume, tout en se plaignant qu'il en fût ainsi : « Quod in quibusdam ecclesiis Eucharistia in hujusmodi archa, sepulcrum repræsentante, poni *consuevit* et claudi. Ibi enim Eucharistia, quæ est verum et vivum corpus Christi, ipsum corpus Christi mortuum repræsentat, quod est indecens penitus et absurdum. »

Dans Martène *(De Antiquis Eccl. rit.*, lib. IV, cap. 23, p. 140), on lit, appartenant au siècle suivant, le Cérémonial qu'on suivait à Strasbourg en 1364. Il porte que, le vendredi saint, les ministres de l'autel et l'hebdomadier avec le thuriféraire et les acolytes transporteront après la communion le corps du Seigneur au lieu du sépulcre et l'y déposeront, pendant que l'on chantera le répons *Sicut ovis ad occisionem*, et les antiennes *Caro mea requiescet*, et *Sepulto Domino*. On récitera ensuite les vêpres à voix basse, *sub silentio ;* après quoi, l'officiant aspergera et encensera le tombeau.

L'Ordinaire de Bayeux (même époque) montre à son tour l'évêque encensant le tombeau, y déposant avec grande révérence la croix du Seigneur sur un coussin. Puis recevant de la main du diacre le corps du Sauveur renfermé dans le ciboire couvert d'un suaire, il le place révérencieusement près de la croix dans le sépulcre, qu'il ferme et encense, au chant du répons *Sepulto Domino*. (Martène, *loc. cit.*, p. 131).

Egalement au XIV^e^ siècle, d'après un Ordo allemand, le prêtre prend la sainte Réserve sur l'autel après la communion et la récitation des vêpres, se rend au sépulcre *cum incenso et candelis*, au chant du répons *Ecce quomodo moritur* etc., l'y dépose, l'encense, et ferme le tombeau, devant lequel reste un cierge toujours allumé. (Gerbert, *loc. cit.*, p. 234).

Au XV^e^, existe encore à Ratisbonne l'usage de la communion générale le vendredi saint, qui avait été si en honneur en France et en Allemagne, contrairement au rit romain, pendant les siècles précédents ; et dans l'*Obsequiale* de 1491, on lit que, la communion finie, s'il reste des hosties, on les porte de l'autel au tombeau avec le crucifix. Puis on récite les vêpres à genoux et à voix basse, on chante lentement le répons *Sepulto Domino*, et le prêtre ayant dit le ℣ *In pace factus est* ajoute l'oraison *Respice*, et finit par l'aspersion et l'encensement du sépulcre.

Avec le XVI^e^ siècle, l'Italie entre dans le mouvement. Lisez le *Sacerdotale Romanum* publié à Venise en 1523 et décrivant la Procession *in feria sexta in Parasceve ad ponendum Corpus Christi in sepulcrum :* vous verrez que, au moment convenu, quand tout le peuple était rassemblé, le célébrant prenait révérencieusement le Saint-Sacrement, le tenait dans ses mains pendant le chant du répons *Plange quasi virgo*, le déposait ensuite sur un brancard porté par quatre prêtres, le reprenait à l'arrivée près du sépulcre, bénissait

le peuple avec le corps du Sauveur, puis l'ayant déposé dans le tombeau, fermait celui-ci et le scellait de son sceau.

Rome même n'échappe pas à la contagion de l'exemple, et on lit dans la vie du pape Paul IV (1555-1559) que ce Pontife, pour les féries où l'Eglise vénère le douloureux souvenir de la mort de Jésus-Christ, *sepulcrum in Vaticanas œdes invexit*. Mais cet usage n'y fut pas de longue durée. Paul V l'élimina du nouveau Rituel romain de 1614, et les églises d'Italie s'y conformèrent exactement.

Dans les provinces allemandes, au contraire, où l'on s'ingéniait depuis longtemps à imiter jusqu'à la chapelle du Saint-Sépulcre de Jérusalem afin de mieux honorer la sépulture du Sauveur, personne n'osa supprimer cette coutume plus de cinq fois séculaire. Des fondations assuraient la psalmodie nuit et jour auprès du tombeau. L'évêque d'Augsbourg, en 1453, désigna notamment les *Scholastici* pour remplir ce service devant le sépulcre depuis la messe des Présanctifiés jusqu'aux matines de Pâques. Y toucher sans scandaliser le peuple n'était guère possible. On n'y songea pas, et l'on conserva l'usage, tout en le transformant quant au mode, pour en faire comme une profession de foi solennelle à la présence réelle de Jésus vivant dans l'Eucharistie.

C'était l'époque où les hérétiques s'élevaient contre la présence de Notre-Seigneur caché dans l'Eucharistie. Jusque-là, les fidèles avaient pu se contenter d'offrir en ce jour du vendredi saint leurs adorations au corps du Seigneur renfermé dans le tombeau. Mais à la voix de ces hérétiques, beaucoup ne croient plus à Jésus dans le Saint-Sacrement; il n'y a plus, d'après eux, que le vendredi saint où l'on puisse vraiment confesser sa foi en Jésus-Christ; et ce jour devient leur fête la plus solennelle de l'année.

A cette solennité toute luthérienne, les évêques d'Allemagne, pour conserver et confirmer les fidèles dans la foi au Christ vivant dans l'Eucharistie, opposent une vraie solennité catholique, et alors au lieu d'*enfermer le Saint-Sacrement dans le sépulcre* comme auparavant, ils affirment ce que niaient les hérétiques, la vie réelle, quoique cachée, de Jésus dans l'Eucharistie, en l'offrant désormais à l'adoration du peuple dans le calice ou l'ostensoir voilé, mais *dominant le tombeau*.

Une des premières expositions de ce genre eut lieu en 1577 dans une immense salle du collège des Jésuites, à Munich. Si l'on en croit les historiens, on y éleva, à la prière du prince de Bavière, un monument funèbre à la mémoire de la sépulture du Christ, comme il ne s'en était jamais vu. Des tapisseries noires courent le long des murs. Tout autour sont placés des chandeliers sans nombre avec leurs cierges allumés. Jésus est représenté couché dans le sépulcre, et au dessus, auréolé de nuages et d'anges adorateurs, apparaît l'ostensoir voilé, au milieu de lumières sans fin, avec, autour, les images et les statues représentant la scène de la Passion du Sauveur. Une musique grave et lugubre se fait entendre pendant la journée avec, pour intermède, des sermons sur la Passion et la mort de Jésus-Christ. Toute la cour est là en habits de deuil; elle est venue à pied, et le soir elle parcourt de même les rues de la ville, visitant avec le peuple les autres églises où le Saint-Sacrement est encore exposé dans le sépulcre.

Malgré le retentissement que cette exposition insolite eut dans tout le royaume, elle ne produisit pas dans le peuple l'étonnement qu'on pourrait croire; car l'exposition du Saint-Sacrement dans l'ostensoir était si répandue au siècle qui suivit immédiatement la Réforme, que le peuple n'était nullement disposé à la trouver étrange.

Longtemps encore, les Rituels particuliers ne mentionneront que la manière dont on devra exposer (ostensiblement toutefois) le calice, couvert d'un voile, dans la journée du vendredi saint : témoin celui d'Augsbourg en 1612, et celui de Freising en 1625. Mais en pratique, on se modelait sur la capitale, et c'est dans l'ostensoir qu'on exposait effectivement le Saint-Sacrement. Aussi bien, en 1651, l'évêque d'Osnabrück, tout en prescrivant l'exposition du calice comme de coutume, déclare-t-il permettre cependant l'emploi de l'ostensoir.

Dix ans après, le *Livre des rites ecclésiastiques* d'Eichstätt va plus loin. Il donne expressément le Cérémonial pour porter au tombeau le Saint-Sacrement dans l'ostensoir voilé, et le laisser ensuite exposé aux regards des fidèles. On le retrouve de même dans le Rituel de Wurztbourg en 1671, dans celui de Freising en 1673, de Salzbourg en 1686, 1716 et 1768, de Ratisbonne en 1703 et 1831, de Bamberg en 1724 et 1774, de Breslau en 1847, et dans les autres rituels d'Allemagne et d'Autriche jusqu'aujourd'hui. De sorte que cette coutume, on peut le dire, est la plus communément suivie dans ces régions depuis près de trois siècles.

Voici le résumé de ce Cérémonial.

Le jeudi saint, on consacrait avec les deux grandes hosties d'usage dans le rit romain une troisième grande hostie pour l'ostensoir. L'une était consommée ce jour-là, et l'autre avec celle de l'ostensoir était mise en réserve et exposée la journée dans le calice pour le lendemain.

Le matin du vendredi, on apportait en temps opportun le calice à l'autel pour la messe des Présanctifiés. Ce qu'ayant fait, l'officiant laissait dans le calice l'hostie destinée à l'ostensoir, s'il disposait d'un autre calice préparé d'avance pour l'office; ou bien, il déposait cette hostie sur le corporal, vers le côté de l'Evangile, s'il n'y avait pas d'autre calice.

En tout cas, la messe des Présanctifiés célébrée, le prêtre mettait l'encens dans l'encensoir sans le bénir, encensait de trois coups l'hostie laissée ou replacée dans le calice, et puis commençait la conduite de Notre-Seigneur au tombeau.

La croix précédait, le clergé suivait avec des flambeaux, et le célébrant fermait la marche. Revêtu de la chasuble noire et du voile huméral blanc, il s'avançait portant le calice sous le dais, tandis que les thuriféraires parfumaient d'encens le chemin conduisant au sépulcre, et que les choristes chantaient le répons *Recessit Pastor*. A l'arrivée, il déposait le calice sur le corporal préparé à l'avance, génuflectait, quittait le voile huméral, enlevait le voile du calice, la patène et la pale, génuflectait de nouveau, prenait l'hostie, la mettait dans la lunule, puis celle-ci dans l'ostensoir, qu'il couvrait enfin d'un voile de soie blanche.

Cela fait, il purifiait ses doigts dans le calice, prenait l'ablution, essuyait ses lèvres et le calice avec le purificatoire, génuflectait, descendait *in plano*, s'agenouillait sur le premier degré pendant que le diacre plaçait l'ostensoir sur son trône pour être vu de l'assistance, mettait de l'encens dans l'encensoir, encensait le Saint-Sacrement, tandis qu'on chantait le répons *Tenebræ factæ sunt*, et après avoir dit le ℣ *Christus factus est pro nobis obediens* etc., il finissait par l'oraison *Respice*.

Quelquefois néanmoins le Cérémonial était moins compliqué, et l'officiant, avant de prendre l'ablution à la fin de la messe des Présanctifiés, mettait l'hostie restante dans la lunule, et celle-ci dans l'ostensoir qu'il couvrait d'un voile et plaçait au milieu de l'autel. Cela fait, il purifiait ses doigts dans le calice, récitait la prière *Quod ore sumpsimus*, et portait avec le cérémonial dit plus haut l'ostensoir au lieu du tombeau.

L'exposition durait jusqu'à sept heures du soir. On retirait alors le Saint-Sacrement de l'ostensoir, on le renfermait avec la lunule dans une custode, et on le portait sans chant, mais avec des lumières, pour la nuit, dans le tabernacle contenant la Sainte Réserve pour les infirmes.

Que conclure maintenant de tous ces faits que nous venons de rappeler ? C'est que nous sommes là en face d'une pratique plus de huit fois séculaire. Pendant cinq siècles et au delà on a exposé le Saint-Sacrement le vendredi saint dans le calice renfermé dans le tombeau; durant les trois siècles qui ont suivi, on l'a placé ostensiblement sur le sépulcre pour mieux attester que Jésus est vivant dans l'Eucharistie. D'où cette coutume est en quelque sorte passée dans les mœurs et dans le sang des nations qui l'ont observée. Aussi ne pourrait-on pas y toucher sans jeter le trouble dans les consciences, les scandaliser, ébranler leur foi ou nuire à leur dévotion. Sur la remarque qu'en fit l'évêque de Ratisbonne en 1895, Rome toléra d'abord l'usage en question (S. R. C., 15 déc. 1896, n. 3939), puis l'autorisa en 1898, comme cela se voit dans les rubriques approuvées des Capucins où on lit : « Ubi viget usus expositionis SSmi Sacramenti in Parasceve (feria sexta majoris hebdomadæ), servetur ; sed velatur cum velo albo, » comme on l'avait déjà concédé, au dire du rapporteur, aux diocèses de Vienne, Linz, Fribourg, etc.

Les seules réserves que fait la Congrégation, c'est qu'on ne devra jamais : 1° exposer le Saint-Sacrement au tombeau sans qu'il soit voilé ; 2° ni le placer sur un brancard, ou le renfermer dans une châsse ou coffret que porteraient sur leurs épaules des prêtres parés, se rendant au tombeau (S. R. C., 8 août 1606, n. 222 ; 13 mars 1632, n. 586 ; 11 fév. 1702, n. 2089, ad 1 ; 16 déc. 1828, n. 2668) ; 3° ni le rapporter le soir, l'exposition finie, à l'autel de l'église où l'on garde habituellement le Saint-Sacrement. (S. R. C., 12 mars 1836, n. 2740, ad 4).

Moyennant ces conditions, vous pouvez continuer votre coutume.

Ad II. Un curé n'ayant pas le droit de toucher de son autorité privée à une coutume immémoriale, surtout à peu près générale dans le diocèse, vous seriez doublement en faute, si vous transfériez *inconsulto episcopo* cette exposition du Saint-Sacrement, et la faisiez le jeudi. Car vous attenteriez par là à une coutume que la Congrégation tolère dans les diocèses où elle existe ; et puis, ne pouvant pas vous autoriser de l'usage pour faire la même exposition le jeudi, celle-ci n'aurait aucun titre qui la rende légitime ce jour-là.

Ad III. Pour être en règle, vous garderez le *statu quo;* mais vous voilerez le Saint-Sacrement tout le temps de l'exposition, la Congrégation réprouvant qu'on l'expose le vendredi saint sans être voilé, comme il a été dit plus haut.

Q. — Quel est au juste le sens des signes de croix faits sur le corps et le sang de Notre-Seigneur après la consécration ? J'en vois bien la signification avant ; après, elle m'échappe totalement.

R. — Les signes de croix qui suivent la consécration sont destinés à imprimer fortement dans notre esprit la pensée que l'hostie sainte et sans tache est le même corps de Jésus-Christ sacrifié sur la croix ; ils sont une vive expression de l'unité qui existe entre le sacrifice de l'autel et celui du Calvaire. C'est pour cette raison que l'on accompagne d'un signe de croix tous les mots qui expriment le corps et le sang de Jésus-Christ, depuis la consécration jusqu'à la communion [1].

Q. — Les *Réguliers exempts* doivent-ils dire l'oraison commandée par l'évêque ?

En d'autres termes, un supérieur de Réguliers exempts (sans indult spécial) peut-il refuser de promulguer l'oraison commandée par l'évêque ?

R. — Les Réguliers, même exempts, sont obligés de dire dans leurs églises l'oraison commandée par l'évêque du diocèse où ils résident. « An in

[1] Cf. Jourdain, *La sainte Eucharistie*, t. II, p. 792 ; — P. Lebrun, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, 4e partie, art. XI, § 1 ; — Dr Gihr, *Le saint sacrifice de la messe*, t. II, § 61, p. 321.